

Communiqué pour les médias

Date 11 juillet 2008

Planification hospitalière Regroupement de disciplines au sein du RSV

(I-VS).- Le Conseil d'Etat valaisan dresse un bilan positif de la mise en réseau des hôpitaux au sein du Réseau Santé Valais (RSV) et insiste sur la nécessité d'adapter en permanence le système de soins à l'évolution des besoins. Pour que le canton du Valais continue de disposer d'une médecine de qualité à un prix raisonnable, le gouvernement a décidé de procéder à de nouveaux regroupements de disciplines.

La médecine enregistre des progrès toujours plus spectaculaires. Les nouvelles technologies, et notamment les techniques chirurgicales moins invasives, permettent de réduire les durées de séjour à l'hôpital et de développer les prises en charge ambulatoires. Les progrès de la médecine entraînent aussi une spécialisation toujours plus importante des soins. La planification hospitalière doit donc être régulièrement adaptée à ces évolutions.

Adaptation de la planification

Les nouveaux regroupements de disciplines approuvés par le Conseil d'Etat s'inscrivent dans la continuité des décisions prises depuis 2004 lors de la mise en réseau des hôpitaux. Ils visent en priorité l'amélioration de la qualité des soins : chaque service hospitalier doit disposer d'un volume de patients suffisant pour que les professionnels puissent réaliser régulièrement les gestes techniques toujours plus complexes et ainsi maintenir et développer leurs qualifications. Il s'agit aussi d'une nécessité pour le maintien de la reconnaissance par la FMH, condition indispensable pour la formation des médecins-assistants.

Ces regroupements permettront également de préparer le RSV à faire face aux changements que connaîtra le système hospitalier suisse dès 2012 avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. A cette date, la concurrence sera renforcée : les Suisses pourront choisir librement leur hôpital dans tout le pays et des comparaisons sur les coûts et la qualité des établissements seront publiées.



Les adaptations décidées par le Conseil d'Etat sont les suivantes :

Centre hospitalier du Haut-Valais

- regroupement de la chirurgie générale (y compris la traumatologie) à Viège : abandon de cette discipline à Brigue et transfert de l'activité correspondante (environ 9 lits) vers Viège ;
- regroupement de l'ORL à Viège : abandon de cette discipline à Brigue et transfert de l'activité correspondante (environ 1 lit) vers Viège ;
- regroupement partiel de la médecine interne : transfert d'une partie de l'activité (environ 18 lits) de Brigue vers Viège ; 20 lits de médecine interne sont maintenus à Brigue ;
- renforcement du centre de compétences en orthopédie de Brigue (environ 8 lits supplémentaires) et développement d'un centre de réadaptation de l'appareil locomoteur en collaboration avec les domaines de la thérapie de la douleur, de la physiothérapie, de la réadaptation gériatrique et de la rhumatologie ;
- regroupement de la gériatrie à Brigue : abandon de cette discipline à Viège et transfert de 14 lits vers Brigue qui exploitera les 35 lits de gériatrie du Centre hospitalier du Haut-Valais.

Centre hospitalier du Centre du Valais

- regroupement de la chirurgie générale sur Sion et Sierre : abandon de cette discipline à Martigny et transfert de l'activité correspondante vers Sion (environ 4 lits) et Sierre (environ 3 lits) ;
- regroupement des soins palliatifs à Martigny : abandon du projet d'unité de soins palliatifs à Sierre et attribution de 4 lits supplémentaires à l'unité de Martigny qui disposera ainsi d'un total de 12 lits ;
- renforcement de l'unité de pédopsychiatrie de Sierre par l'attribution de 2 lits supplémentaires, unité qui disposera dès lors d'un total de 10 lits ;
- regroupement de la gynécologie ambulatoire opératoire sur Sion et Martigny ; abandon de cette activité à Sierre qui n'y est d'ailleurs plus très pratiquée (169 visites ambulatoires et cas de semi-hospitalisation en 2007).

Le Conseil d'Etat exige du RSV la mise en œuvre dans les meilleurs délais des décisions de planification déjà prises, notamment le transfert de la traumatologie différée de Sion vers Martigny. Les modalités d'application de ce transfert sont à l'étude au sein du RSV. Un rapport est attendu pour l'automne 2008. Un centre de compétences de l'appareil locomoteur sera développé à Martigny (orthopédie, traumatologie différée, thérapie de la douleur, physiothérapie, réadaptation, rhumatologie).

Bilan de la mise en réseau des hôpitaux

La mise en réseau des hôpitaux valaisans a permis de garantir à la population une médecine de haute qualité à un prix raisonnable. Comme l'ont montré les études réalisées par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de Lausanne, la qualité des soins et la satisfaction des patients sont bonnes dans les hôpitaux du RSV. En outre, le RSV a été en mesure d'équilibrer ses comptes sur la période 2004-2007.

Les précédents regroupements des disciplines médicales mis en œuvre depuis 2004 ont permis de renforcer les compétences médicales, d'améliorer la qualité et l'efficacité des prestations et de mieux répartir les gardes et le service de piquet. L'attractivité des hôpitaux valaisans a ainsi pu être développée et des spécialistes renommés ont été engagés. L'activité hospitalière est maintenue sur tous les sites ce qui permet de conserver les places de travail dans les régions.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes : M. le Conseiller d'Etat Thomas Burgener (079/449.56.15) ou le Dr Georges Dupuis, chef du Service de la santé publique (027/606.49.05)